

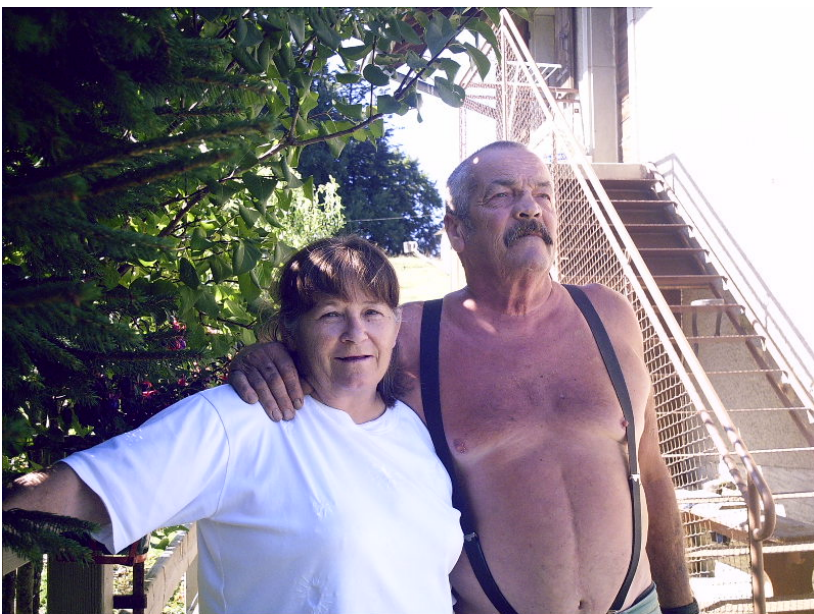


La Fête sur l'Alpage... C'est aussi Nicolas Vallélian, notre berger communal

*Impossible de ne pas associer l'alpage qui accueillera notre manifestation à **Nicolas Vallélian**. Pour cause, l'alpage communal de la Léchère situé sur les hauts de Granges, (que vous avez peut-être eu l'occasion de traverser lorsque vous alliez en direction de Mont-Chesau) est parfaitement entretenu par notre ami Nicolas, berger communal depuis quinze ans.*

A près de septante ans, Nicolas accomplit son travail de garde-génisses avec une grande conscience professionnelle et un profond respect pour les bêtes que les paysans lui confient et qu'il considère comme « une partie de lui-même ». Tout le monde bénéficie de son altruisme et de sa générosité ; il donne des coups de main sans hésitation et avec beaucoup de rigueur, ayant pour credo « ce qui mérite d'être fait, mérite d'être bien fait ! ». Ceci, en laissant souvent de côté sa santé et du repos qui serait pourtant bien mérité ! Trente ans de montagne (d'abord au Marchairuz, ensuite en Gruyères puis à Granges), ça forge une sacrée force de caractère.

***Sa chance majeure ?** C'est d'être parfaitement soutenu et aidé par Madeleine, son épouse depuis bientôt cinquante ans ! Ensemble, ils donnent tout leur temps, leur énergie et leur cœur à la bonne santé du troupeau.*



D'ailleurs Nicolas sait le nom de chaque bête et les différencie au premier coup d'œil. Il s'y attache beaucoup chaque année et lorsqu'en automne le troupeau s'en retourne chez ses propriétaires, c'est un peu comme s'il était abandonné de tous. C'est un vide énorme.

Nicolas effectue également le contrôle laitier pour les villages de Granges, Attalens et Bossonens. Inutile de dire que les journées d'été sont longues... Mais 17 années passées au Québec (de 1977 à 1994), ça change une vie ; c'est là-bas que Nicolas et Madeleine ont appris la notion de respect dans le travail et dans les relations humaines. Ce passage dans leur existence a été l'aboutissement d'un rêve en commun. Leurs fils y vivent d'ailleurs encore !

Et la retraite ? Difficile de l'envisager aujourd'hui pour Nicolas, car la montagne c'est sa vie. Pourtant des problèmes de santé de part et d'autre font que tous deux devront reconsidérer leur emploi du temps chargé de ces dernières années et sans aucun doute lever un peu le pied...

MERCI Nicolas et Madeleine pour votre merveilleux travail et votre immense gentillesse !

L'ALPAGE DE GRANGES en quelques chiffres :

Superficie :	Environ 40 hectares
Nombre de bêtes :	102
Races :	Red Holstein, Holstein (ou pie noire) et Monbéliarde
Nombre de propriétaires ayant des vaches à l'alpage :	10
Durée de l'estivage :	5 mois, de début mai à début octobre
Capacité du pâturage :	Atteinte avec un peu plus de 100 bêtes.

La Fête sur l'Alpage... C'est encore une démonstration inédite de combat de reines !

C'est une première à ne pas manquer.

Samedi 6 septembre 2008, le pâturage de Granges recevra 5 à 6 vaches de la race d'Hérens, pour une démonstration de combat de reines. Les premières qualifications auront lieu dès 10h00, les finales dès 14h00.



La race d'Hérens est une race bovine unique au monde. Elle ne se trouve pratiquement que dans les vallées francophones du Valais. Son élevage est axé sur un triple objectif : viande, lait et combat. La race d'Hérens représente à peine 1 % du troupeau suisse.

D'un poids de 470 à 520 kg, ces vaches sont dotées d'un tempérament vif et belliqueux. Elles établissent une hiérarchie naturelle, principalement lors des premières sorties printanières, de la montée à l'alpage ou lors de réunion de deux troupeaux différents.

Les vaches combattent, front contre front, se poussent, et utilisent aussi leurs cornes selon différentes techniques. L'animal qui se sent le plus faible abandonne le combat. Il arrive aussi très souvent qu'une bête se soumette sans combattre, admettant la supériorité de son adversaire. Les blessures sont très rares, ou superficielles tout au plus.

Autres particularités de la race, elles sont douces et affectueuses avec les humains, elles recherchent le contact.

L'aptitude au combat fait partie intégrante du patrimoine génétique de la race.

Sources : www.maragnene.ch et www.swissmilk.ch



Pierre Gabriel, Président de la société de développement de Granges et initiateur de cette démonstration répond à mes questions :

Pierre, quel est l'intérêt d'une telle démonstration sur notre pâturage fribourgeois ?

« Les combats de reines sont des manifestations rencontrant de grands succès en Valais. Chaque année de nombreux combats sont organisés un peu partout dans ce canton. Lors de ces combats, les meilleures bêtes sont qualifiées pour la finale cantonale qui a lieu chaque année à Aproz. Cette finale est une grande fête pour les organisateurs, les propriétaires et les spectateurs. Pour les valaisans, un combat de reine est une coutume aussi importante que la bénichon ou la désalpe pour les fribourgeois. »



« Cette démonstration de combat de reine sera une occasion unique dans la région de découvrir d'autres coutumes que les nôtres.

Le comité de la Société de développement de Granges espère vous voir nombreux autour de la place de fête et vous souhaite beaucoup de plaisir lors de ces combats ! »

D'où viennent les bêtes ?

« Lors de la 15^{ème} Fête sur l'Alpage, M. Pascal Cordonnier est venu sur la place de fête et a trouvé le coin magnifique. Ce coin ne lui est pas étranger, puisque son amie habite Granges. Depuis plusieurs années, il avait envie de faire découvrir cette tradition valaisanne en dehors de son canton. Il s'est proposé pour organiser cette démonstration de combat de reine lors d'une prochaine Fête sur l'Alpage. M. Cordonnier vient du village valaisan de Lens. Une partie des bêtes sont de sa propriété. Il sera aidé d'autres agriculteurs et amis de ce même village qui viendront également avec leurs bêtes. »

Quelles sont les conditions à remplir pour effectuer une telle démonstration ?

« Les conditions à remplir pour organiser une telle démonstration sont nombreuses. Les bêtes seront contrôlées par un vétérinaire lors de leur arrivée. Les bêtes manifestant des symptômes de maladie ou de lésions n'auront pas accès à la manifestation. Les prescriptions de la loi et de l'ordonnance sur la protection des animaux doivent être respectées. Le transport du bétail doit être effectué par des moyens de transport appropriés. Les animaux doivent avoir en permanence de l'eau et de la nourriture. Une autorisation a été délivrée par le vétérinaire cantonal en date du 13 juin. En cas d'apparition ou de suspicion d'épizooties (langue bleue, vache folle, ou autre) dans la région, la démonstration de combat de reine n'aura pas lieu. »

Quel sera le prix de la gagnante ?

« La gagnante recevra une magnifique cloche dont le rime sera orné de l'écusson de notre commune. »